

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2022

L'an deux mille vingt deux
le 25 Janvier à 19 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2022.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD.

Alexandra SERRE présente à 20h04

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Pierre SCHIFF.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Cession à la commune par EBER des murs commerciaux
- ▶ Délibération pour la signature d'un avenant à la convention OVIV pour la mise à disposition du personnel
- ▶ Délibération pour la médiathèque
- ▶ Participation au SEMIG pour 2022
- ▶ Questions orales

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, consultation des conseils municipaux des communes comprises dans le périmètre.

OK à l'unanimité

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 2021 et est adopté à l'unanimité.

**3EME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE
PPA – CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES COMPRISES
DANS LE PERIMETRE – DELIBERATION N° 2022-01**

Monsieur le Maire expose que l'on a reçu le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise fin décembre 2021.

Il expose que nous sommes concernés par les poêles à bois et les cheminées. Les chauffages individuels au bois constituent une source majeure de polluants atmosphériques.

Il est recommandé de remplacer les équipements non-performants et il devrait être interdit par arrêté préfectoral d'utiliser des foyers ouverts.

Il n'y a pas de remarques de la part du Conseil Municipal.

CESSION A LA COMMUNE PAR EBER DES MURS COMMERCIAUX – DELIBERATION N°2022-02

Monsieur le Maire expose que l'ancienne Communauté de Communes de Beaurepaire a aidé les commerçants qui voulaient s'installer en prenant en charge la construction des bâtiments. Le Jardin de Jo a été pris en charge de cette façon à Monsteroux-Milieu.

Après la fusion des deux communautés de communes, il faut harmoniser les gestions et EBER souhaite donc transférer la propriété des bâtiments commerciaux aux communes.

EBER a proposé que Monsteroux-Milieu rachète le bâtiment du Jardin de Jo à 205 000 € (valeur estimée au 1/01/2022 par EBER, alors que le coût de la construction était de 200 000 €).

Après discussion, EBER va faire appel aux domaines pour faire estimer la valeur de la propriété.

Il est proposé d'adopter la position suivante :

En l'état, Monsteroux-Milieu ne peut pas payer 205 000 € pour racheter ces murs commerciaux, mais la commune reste ouverte à toutes propositions d'EBER.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité (11 voix à 20h10).

AVENANT A LA CONVENTION DE L'OVIV POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – DELIBERATION N° 2022-03

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurent GALLOT pour poursuivre,

Il a été décidé par le passé que la commune prendrait du personnel de l'OVIV pour la pause méridienne. Ces deux dernières années, deux personnes ont été mises à disposition de façon irrégulière pour la deuxième personne.

Le coût de la prestation était de 18 €/h charges comprises et l'OVIV demande à ce que le coût horaire soit augmenté à 19 €/h charges comprises pour compenser l'augmentation des coûts horaires de l'OVIV (minimum salariaux, charges sociales).

Monsteroux-Milieu peut soit continuer avec l'OVIV ou embaucher ou prendre un autre prestataire. Notre autre prestataire (DEFI) facture 21 €/h hors charge (25 €/h chargé).

Par ailleurs des élues ont constaté le manque de matériel pédagogique pendant la pause méridienne et que les parents sont rarement informés de l'attitude de leurs enfants, alors qu'il est fréquent que les enfants s'ennuient et parfois s'insultent ou se battent.

Il est proposé que la commune entérine l'augmentation de l'OVIV à 19 €/h charges comprises. La commune demande à l'OVIV :

* que du matériel pédagogique soit effectivement mis à disposition des enfants pendant la pause méridienne, qu'une liste d'activité et de matériel soit proposée à la commune et qu'un compte-rendu soit fait au conseil municipal sur les activités mises en place et sur l'utilisation effective de ce matériel.

* que des remontées régulières soient faites aux parents sur l'attitude de leurs enfants pendant la pause méridienne avec copie au conseil municipal.

Mise aux voix

Contre : 1 voix

Abstention : 2 voix

Adopté par 8 voix à 20h45

DELIBERATION POUR LA MEDIATHEQUE – DELIBERATION N° 2022-04

Monsieur le Maire expose que pour le financement de la médiathèque, il est prévu de faire appel au fond de concours d'EBER à hauteur de 23 585 €.

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement de l'opération et intégrant le fonds de concours de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône d'un montant de 23 585 €.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions, à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de la présente délibération ; en cas d'empêchement de ce dernier autorise le Premier Adjoint et les suivants dans l'ordre du tableau à procéder aux formalités.

Mise aux voix

Abstentions : 1 voix

Adopté par 10 voix.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SEMIG POUR 2022 N° 2022-05

Monsieur le Maire expose que le budget 2022 prévoit des surcoûts liés au fonctionnement COVID (4^{ème} ATSEM), malgré une légère baisse des effectifs. Le budget de fonctionnement est donc stable et la part par enfant est donc en légère augmentation.

Pour la commune, le nombre d'enfant passe de 23 à 18 et le coût pour la commune passe de 51 301 € pour 2021 à 49 522.71 € pour 2022.

Le coût pour la commune est en baisse, sans toutefois être rigoureusement proportionnel étant donné le maintien de la 4^{ème} ATSEM de 2230 €/enfant en 2021 à 2751 €/enfant en 2022.

Le budget du SEMIG sera approuvé ce jeudi 27/01 en comité syndical.

Il est proposé d'adopter la participation de la commune au SEMIG pour un montant de 49 522,71 € pour 2022.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité.

1. **Questions orales**

Denis

- Il faut que tous les élus impliqués dans le PCS signalent à la mairie leur absence à partir de 4 jours, afin de savoir sur qui compter en cas d'activation du PCS.

Thierry :

- Ecole : première réunion de chantier mercredi dernier. Planning : intervention charpentier pendant les vacances de février, ce qui impose d'avoir débarrasser le grenier avant le 12/02. Un conteneur sera loué pour stocker du matériel pédagogique pendant les travaux. Pendant les congés de février, il faudra aussi débarrasser le 1^{er} étage pour que les travaux puissent commencer à cet étage. La classe de l'étage sera dans la salle Paul Datry jusqu'aux congés de l'été. A la rentrée, les petits seront dans la salle Paul Datry et les CE1-CE2 seront dans la salle d'activité à l'étage. La façade sera démarrée pendant les congés de printemps et les finitions seront faites en juillet. SANIPAC mettra la PAC en place à la même période.

Les choix de teintes (murs, sols, BSO) seront décidés mercredi prochain avec les enseignantes.

- Les décorations de Noël seront retirées vendredi 28/01 matin.
- Le colombarium a été mis en place vendredi dernier au cimetière du haut. Manque le banc qui sera installé d'ici 2 mois.

Max: RAS

Jacques C :

- Commission réglementation :
 - La procédure pour la reprise des concessions abandonnées a été finalisée
 - La convention avec l'UJMM est en cours de discussion.
 - Pour l'urbanisme, les règles pour apporter le soutien de la commune à des projets de construction sont en cours de réflexion.
 - Pas de réunion sur le PLUI pour l'instant.

Alexandra

- Un mariage est prévu le 12/02

Magali: RAS

Valentine :

- La commission animation s'est réunie pour faire le bilan du marché de Noël
- Valentine souhaite céder la position de rapporteur de la commission. Elle laisse sa place à Laurent VANDAELE.

Laurent V :

- Plusieurs personnes du village vont rejoindre la commission animation (5 à 6 personnes), ce qui permettra de dynamiser les activités. Une animation sera mise en place pour le 15/04 (marché de printemps).
- Une procédure a été rédigée pour utiliser la sono de l'église
- Un achat sera proposé prochainement pour le chauffage de l'église.

Laurent G :

- Commission cantine : les travaux sur la mutualisation avec Vernioz avancent. La mise en place ne sera pas possible à la prochaine rentrée.

Cathy : RAS

Jacques S

- Commission finances : réunion faite avec Nicole pour faire le bilan 2021. Attente du retour du trésorier pour valider les comptes 2021. Travail en cours sur le budget 2022 pour pouvoir l'adopter dès que possible (date limite mi-avril)

Fin du conseil municipal à 21h32

Le Maire,
Denis MERLIN

